

**ANALYSE DE LA DEGRADATION DE L'HABITAT RURAL DE KYAVINYONGE  
TERRITOIRE DE BENI**

Jean Bosco Kambale Katsuva<sup>1</sup>

**Abstract**

This study discusses the degradation of rural habitat in Kyavinyonge territory Beni to identify the causes of degradation and provide opportunities to support these causes and propose solutions. This study investigated on the association between the non-compliance with the law on fisheries and ignorance of the importance of organizing the habitat would be the cause of degradation for the rural habitat at Kyavinyonge. Investigations reveal that 70% of households have inappropriate housing with one meter distance between the house and the toilet, 90% of houses have two rooms for a household of seven people on average. Most (73%) of the target population still ignore the importance of organizing the habitat for their respective families. The results show that there is relationship between the breach of the law on fisheries, ignorance of the importance of organizing the habitat and degradation/disorganization of rural habitat Kyavinyonge.

**Keywords:** Degradation, Habitat and Rural areas.

**Résumé**

Cette étude traite de la dégradation de l'habitat rural de Kyavinyonge en territoire de Beni avec pour objectif de faire l'état de lieu, identifier les causes de cette dégradation et proposer des possibilités des solutions pour la prise en charge ces causes. Cette étude vérifie l'hypothèse selon laquelle le non respect de la loi relative à la pêche et l'ignorance de l'importance d'organiser l'habitat seraient la cause de la dégradation de l'habitat rural de Kyavinyonge. Les investigations menées révèlent que 70% de ménages disposent d'un habitat inapproprié avec un mètre de distance entre la maison et la toilette, 90% des maisons ont 2 pièces par ménage de sept personnes en moyenne. La plus part (73%) de la population cible ignore encore l'importance d'organiser l'habitat pour leur familles respectives. Les résultats démontrent qu'il existe une relation entre le non respect de la loi relative à la pêche, l'ignorance de l'importance d'organiser l'habitat et la dégradation/ désorganisation de l'habitat rural de Kyavinyonge.

**Mots clés :** Dégradation, habitat et rural.

---

<sup>1</sup> Jean Bosco Kambale Katsuva , Assistant deuxième mandat a l'Institut Supérieur de Développement Rural-Kitsombo, ISDR-Kitsombo, DR Congo.

## INTRODUCTION

Dans le temps, précisément vers les années 1949, les chefs des chefferies dans les territoires de Beni et Lubero s'étaient organisés pour créer sous la houlette des Belges une coopérative de pêche (COOPIL) à Vitsumbi et Kyavinyonge. A l'époque, l'habitat de Kyavinyonge était planifié sur la base du nombre des travailleurs de cette coopérative. L'espace habitable prévu était de 3 Km<sup>2</sup>.

Vers les années 1960 lors du départ des Belges, la gestion des coopératives était sous le contrôle des chefferies qui s'en occupèrent en collaboration avec les pêcheurs membres de la Coopevi. Cette période fut caractérisée par une forte dégradation de l'habitat plus spécialement à Kyavinyonge. L'habitat qui avait été planifié selon l'espace habitable avec infrastructures de base telles que toilettes publiques et poubelles, installations sanitaires, disponibilité des matériaux de construction ainsi, qu'espaces vides et de récréation (ou de jeu) ne l'était plus selon les prévisions. Ce problème qui a duré est aujourd'hui devenu dramatiquement incontrôlable. L'espace habitable prévu a déjà été réduit et n'arrive pas à servir une population de 30454 personnes. Dans ces habitats, les lieux d'aisance sont généralement placés à moins de 1 mètre de la maison d'habitation. En plus, dans la contrée, il n'y a pas d'espace pour la fabrication des matériaux de construction.

Plusieurs auteurs se sont penchés sur les causes de la dégradation de l'habitat. Selon Pierre Merlin (1996) la non existence des groupements de prise en charge des besoins fondamentaux (eau, éducation professionnelle, etc) le respect des règles d'hygiène (évacuation des eaux usées, les déchets humains et les eaux pluviales et stagnantes), la disponibilité et présence des entrepreneurs artisanaux (le moulin à céréales, les charrues, le semoir, la présence de petits commerces) dans les villages créerait une dégradation sensible pour la vie sociale et économique de la communauté locale.

Georges Defour estimait, au contraire, que la dégradation de l'habitat est due à des causes purement sociales. Comme exemple des régions d'Afrique, il avait constaté qu'à cause du climat très doux ou parfois accablant, on passait les journées à l'extérieur où l'on faisait la plupart des activités et la maison n'était plus qu'un abri contre la pluie, le froid nocturne, les mauvais esprits et l'intimité des parents. Dans les mêmes régions, il arrivait qu'au premier décès d'un membre de la communauté, on arrivait à abandonner la case ou le village. Ainsi, devenait-il illogique d'investir trop d'argent pour construire un habitat durable ? En outre, lorsque la terre des cultures était épuisée, le village déménageait. Ainsi allait-il de soi que tant que les techniques agricoles étaient de ce type, il serait anormal de construire en dur (Gefour, 1994).

Pour Henri Raulin, parmi les causes de la dégradation de l'habitat, il cite le fait de ne pas tenir compte de la proximité de l'eau, de la terre cultivable et de bois pour le foyer (Raulin, 1984). Lebeau, quant lui, déclare qu'une des causes de la dégradation de l'habitat c'est le non respect du mode de répartition des maisons paysannes à l'intérieur d'un finage donné compris comme le territoire sur lequel un groupe rural, une communauté de paysans, s'est installée, pour le défricher et le cultiver, sur lequel il exerce des droits agraires (Lebeau,

1972). Cet auteur privilégie le mode de répartition des maisons paysannes à l'intérieur d'un finage et il minimise les autres fonctions qui doivent s'exercer en milieu rural ou qui doivent s'y retrouver notamment l'accès au marché, des fonctions liées à la pêche, à l'éducation, l'accès aux espaces de jeu et / ou de récréation.

Tous ces points de vue épinglés amènent le chercheur au but principal de cette étude qui est de faire l'état de lieu de l'habitat, et vouloir identifier et analyser les causes de la détérioration de l'habitat rural de Kyavinyonge.

## METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Partant de l'hypothèse que: le non respect de la loi relative à la pêche et l'ignorance de l'importance d'organiser l'habitat seraient les causes de la dégradation de la qualité de l'habitat rural de Kyavinyonge, cette étude est centrée sur deux groupes de variables : variable dépendante (dégradation/désorganisation de l'habitat rural) et variables indépendantes (facteurs de non respect de la loi relative à la pêche et l'ignorance de l'importance d'organiser l'habitat).

Cette étude a cernée la dégradation de l'habitat rural en considérant les ménages situés sur un espace très réduit avec 1 mètre de distance entre la maison et le lieu d'aisance. Cette mesure était justifiée par la question de savoir par quoi se manifeste la dégradation de l'habitat rural de Kyavinyonge ? Le non respect de la loi relative à la pêche a été mesurée en posant des questions aux chefs des ménages localisés en dehors de l'espace prévu par la loi qui est de 3 km<sup>2</sup>. Les données sur les ménages confirmant l'espace très réduit avec 1 mètre de distance entre la maison et lieu d'aisance, ont été trouvées en effectuant une descente sur le terrain moyennant un questionnaire d'enquête avec précision de réponse variant entre 1= desaccord, 2= neutre 3=accord

La population d'enquête considérée était constituée par les ménages et les chefs locaux (de la COOPEVI et les autorités politiques) dont 9994 ménages et 5 chefs locaux considérés directement comme 5 ménages c'est-à-dire 9994+5=9999 qu'on peut arrondir à 10000 ménages. L'échantillon ou la population cible a été triée en utilisant la méthode d'échantillon non probabiliste occasionnel. Six quartiers ont été sélectionnés volontairement à savoir le quartier MUHINDO, MAKOMA, COOPEVI, MUKO, ISALE et le quartier NGULO. L'échantillon de ce travail était pris sur l'échelle de 10 pour 1000 de l'univers

d'enquête calculé comme suit :  $\frac{9999 \times 10}{1000} = 99,99$  soit 100 ménages. Pour cette étude 100 personnes notamment les chefs de ménages avaient été sélectionnés pour donner leurs opinions pour les questions faisant objet de l ; instrument utilise par le chercheur. L'analyse descriptive a été utilisée pour présenter et interpréter les résultats des données récoltées dans des tableaux sur base des fréquences et pourcentages des réponses données par les enquêtés.

## PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS

### Situation de l'habitat

Pour ce qui est de la qualité de l'habitat, les résultats dans le tableau 1 indiquent que 70.00% de enquêtés disposent d'un habitat inapproprié avec 1 mètre de distance entre la maison et le lieu d'aisance, 90.00% des enquêtés ont déclaré que chacune des maisons contient deux pièces ou chambres pour un ménage de 7 personnes en moyenne; et 73.00% des enquêtés ignorent encore l'importance d'organiser l'habitat. L'étude révèle qu'il y a faible revenu de la population, le non accès aux infrastructures de base et aux matériaux de construction, le non accès au crédit lié à l'habitat, l'espace habitable réduit, le peuplement du ménage et moindres relations avec l'ICCN pour l'insécurité causée par les animaux et l'inondation de l'habitat.

A propos du faible revenu, les résultats dans le tableau 1 indiquent que 89.00% des enquêtés ont montré une faible production halieutique, la majorité (99.00%) des enquêtés ont répondu qu'ils n'ont pas accès aux matériaux de construction due à l'enclavement de la zone rurale de Kyavinyonge par le parc national de Virunga où il est interdit de menacer la faune et la flore. Les ménages ont confirmé que pour se procurer les bois de construction et autres matériaux de construction, la population est obligée de se couvrir une distance de plus 30 km dans les villages/champs hors parc. Cette section bénéficierait d'un peu plus de clarté (élégance de langage)

Pour l'accès au crédit de construction, les résultats dans le tableau 1 indiquent que 88.00% des enquêtés affirment que malgré l'accès au crédit dont une minorité des membres de la MUSO (mutuelle de solidarité) bénéficie du crédit pour soutenir leurs projets de construction, il n'y a presque pas d'institution financière pour accorder les crédits à la population. A propos des infrastructures de base 88.00% enquêtés affirment que malgré l'existence de certaines infrastructures publiques et privées notamment les écoles primaires et secondaires, des bornes fontaines, centre de santé de référence; , les revenus par ménage ne leur permettent pas de bénéficier de services facilités par ces infrastructures.

Pour l'espace habitable 79.00% de nos enquêtés indiquent n'avoir pas eu accès à l'espace habitable dans la zone rurale de Kivinyonge. S'agissant de dégâts causés par les inondations du lac, la majorité (93.00%) des ménages ont déclaré que les inondations du lac entraînent le déplacement des familles au bord du lac d'un quartier vers un autre. Aussi les résultats montrent que la faible productivité du lac est due à une pêche illicite. Quant à l'insécurité 85% des ménages certifient que l'insécurité est causée par les animaux féroces venant du parc, voir données dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 :**

**Situation de l'habitat de Kyavinyonge**

<b>Désignation</b>	<b>Dessacrod</b>	<b>Neutret</b>	<b>Accord</b>
Qualité des habitats	70	21	9
Ignorance	73	24	3
Respect de la loi relative à la pêche	90	8	2
Accès au revenu/ productivité du lac	89	10	1
Accès aux infrastructures de base	88	10	2
Accès aux matériaux de construction	99	1	0
Accès au crédit lié à l'habitat	88	12	0
Suffisance de l'espace habitable	79	21	10
Peuplement du ménage/ taille du ménage	90	0	10
Relations entre les habitats et l'ICCN	94	1	5
Insécurité causée par les animaux	85	0	15
Inondation de l'habitat	93	0	7

*Source : l'enquête*

**Facteurs de dégradation de l'habitat a Kyavinyonge**

Les résultats dans le tableau 2 révèlent que 85.70% des enquêtés déclarent ne pas connaître l'importance d'organiser l'habitat ; 92.85% des enquêtés indiquent que le non respect de la loi relative à la pêche facilite la désorganisation de l'habitat, 90.00% des enquêtés indiquent qu' un faible revenu est à la base de la mauvaise organisation de l'habitat, 87.00% déclarent ne pas pas avoir accès aux infrastructures de base, 98.57% des enquêtés indiquent que le non accès aux matériaux de construction est la base de leur désorganisation ; Tandis que 94.28% révèlent que cette désorganisation est suite au crédit lié à l'habitat. En ce qui concerne l'espace de l'habitat, 90.00% des enquêtés blâment l'insuffisance de l'espace habitable. 95.70% denoncent la taille du menage et plus précisent le peuplement du ménage ; tandis que 60.00% incriminent des relations limitées; avec l'ICCN, 95% précisent que des inondations sont la cause, et seulement 5.00% qu'il y a insécurité causée par les animaux et de l'habitat de Kyavinyonge.

**Tableau 2 :**

**Facteurs de dégradation de l'habitat de Kyavinyonge**

<b>Facteurs</b>	<b>Désacco rd</b>	<b>Neutr e</b>	<b>Accor d</b>
Ignorance	85.70	11.4	2.90
Non Respect de loi de pêche	92.85	5.71	1.42
Faible Revenu	90.00	8.57	1.42
Accès aux infrastructures	87.14	8.57	4.28
Accès aux matériaux de construction	98.57	1.42	0.00
Accès au crédit de l'habitat	94.28	5.71	0.00
Espace habitable	90.00	10.00	0.00
Taille du ménage	95.70	0.00	4.20
Relations entre les habitants et l'ICCN	60.00	0.00	3.00
Insécurité causée par les animaux	5.00	0.00	65.00
Inondation de l'habitat	95.00	0.00	2.00

*Source : les enquêtes*

Concernant la loi relative à la pêche qui prévoyait 3Km<sup>2</sup> par pêcherie, la population a tendance à dépasser ces limites malgré l'entassement de l'habitat. Pour l'accès aux matériaux de construction, l'habitat étant dans le parc des Virunga, les habitants de Kyavinyonge ont toujours trouvé difficile d'y accéder vu que le code forestier interdit de menacer la flore nationale. Dans cette même optique, Michel Serres trouve qu'il serait mieux que l'homme signe un contrat avec la nature ; c'est ce qu'il appelait contrat naturel. L'homme ne doit plus manipuler la terre, le sol, le monde comme il le veut ; l'univers a aussi ses droits et ses devoirs (Serres, 1990). Pour Lanversin, l'obstacle d'aménagement du territoire et d'organisation de l'habitat rural a une portée beaucoup plus générale et sera d'autant plus sensible que les générations qui assument l'essentiel des pouvoirs et des responsabilités dans la nation, dans les affaires publiques que dans le secteur privé (Lanversin, 1979).

**Stratégies pour améliorer la désorganisation de l'habitat**

La majorité de nos enquêtés interrogés propose l'élargissement de la dimension des parcelles (87%) suite à un surpeuplement comme une des stratégies de la non désorganisation de l'habitat ; 91% des enquêtés propose l'octroi d'une partie du parc pour l'agriculture en vue de limiter le déplacement de la population en quête de champs vers d'autres régions et permettre l'auto prise en charge pour la sécurité alimentaire pour soutenir la mise en œuvre et respect de la loi relative à la pêche et du parc. En rapport avec la pêche, la majorité (72.00%) des enquêtés ont souhaité l'augmentation du nombre des pirogues et diminuer le taux de

chômage dans le territoire. Cochet (n.d) s'explique en ces termes : « l'accès à la terre, est semble-t-il la motivation essentielle des migrants. Elle est commune à tous les agriculteurs qui, provenant de régions densément peuplées, cherchent à s'installer là où la terre est encore disponible et bon marché. L'émigration vers les régions faiblement peuplées vers les fronts de colonisation apparaît bien alors comme une alternative inespérée à l'accroissement de la pression démographique dans les régions de départ »

**Tableau n° 3 :**

**Stratégies pour améliorer la désorganisation de l'habitat**

Stratégies à mettre en œuvre	Réponses			
	Oui		Non	
	Effectif	%	Effectif	%
Elargir les dimensions de parcelles	87	87.00	1	13.00
Octroi d'une partie du parc pour l'agriculture	91	91.00	9	9.00
Augmenter le nombre des plaques de pirogues	72	72.00	28	28.00

*Source : les enquêtes*

**CONCLUSION**

Partant de la problématique résumée à travers la question de savoir, pourquoi il y a dégradation/désorganisation de l'habitat rural de Kyavinyonge, il s'en suit que le non respect de la loi relative à la pêche et l'ignorance de l'importance d'organiser l'habitat seraient les causes de la dégradation/ désorganisation de l'habitat rural de Kyavinyonge. Les résultats indiquent que 70.00% de ménages disposent d'un habitat inapproprié entre la maison et le lieu d'aisance; que 90.00% des enquêtés vivent encore dans un habitat de deux pièces pour une taille moyenne de 7 personnes par ménage ; et que 73.00% des ménages ignorent encore l'importance d'organiser l'habitat.

Les recommandations suivantes sont formulées :

- Que le Gouvernement et ses institutions habiletés facilitent la vulgarisation de la loi relative à la pêche pour permettre sa mise en application par la population de Kyavinyonge ;
- Que les organisations dans le domaine de la protection de l'environnement facilite la sensibilisation sur l'importance de l'organisation de l'habitat et la vie sociale et économique de la population de Kyavinyonge
- Que le Gouvernement déploie des experts sur terrain pour une possibilité de tracer de nouveau, les limites de terre pour que la population occupe l'espace bien déterminé pour éviter l'entassement des maisons d'habitation qui de jour en jour va au delà des zones limites qui séparent la zone du parc d'avec celle accordée à la population.



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alain et.al. (2012). *L'habitat rural au moyen âge dans le Nord-Ouest de la France*, Amazon,
- Antoine, A. et. al. (2005). *La maison rurale en pays d'habitat dispersé, De l'Antiquité au XXe siècle*, Amazon,
- Berque, A. (1990). *Méfiance de milieu en paysages*, Montpellier, Reclus
- Bouillt, M. (2004). *L'habitat rural au pays de Tournus*, Amazon,
- Behar, D. & ESTEBE, P. (2002). *Aménagement du territoire : une mise en perspective*, dans l'Etat de la France, la découverte,
- Carlat, M.(1982). *Architecture rurale en vivarais ; L'habitat rural traditionnel de l'Ardèche*, Amazon, 1982.
- Cohen, P. & Heintz, M. (2002). *Habitat et patrimoine rural, Connaître et restaurer*, Amazon, 2002.
- Cochet, H. (n.d). *Crises et révolutions agricoles au Burundi*, Paris, P.43.
- Defour, G. (1994). *Le développement rural en Afrique centrale* éd. Bandari, Bukavu, 1994, p.4.
- Lanversin, J. De. (1979). *la région et l'aménagement du territoire*, éd. Liteck, Paris 1979, p.32.
- Lebeau,R. (1972). *Problématique de l'habitat rural, les grands types des structures agraires dans le monde*, Masson et Cie Editeurs, Paris, 1972, p.8.
- Loi n° 011/2002 du 29 Aout 2002 portant sur le code forestier congolais.
- Merlin, P. (1996). *Espoir pour l'Afrique noire*, éd. Présence Africaine, Paris, 1996, p.278-280
- Ministère des Terres, de la réinstallation et de la protection de l'environnement, *Rapport National sur les Etablissements humains Istanbul*, p.5.
- Raulin, H. (1984). *Architecture rurale Française*, Dauphine, éd. Berger Ievrault, Paris, 1984, p.203.
- Serres, M. (1990). *Le contrat naturel*, Paris, 1990, p.83.